

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 mars à 18h, le Comité syndical, dûment convoqué, par courrier du 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, au 53 bis avenue Bouloc-Torcat à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Bernard BOUVIER président du SCOT – Madame Sonia MUNOZ en était la secrétaire de séance.

Objet : Avenant PETR Albigeois Bastides pour l'exercice 2026

Référence : 09/03/2026-03

Titulaires en exercice : 28

Délégués avec pouvoir : 1

Titulaires présents : 17

Suppléants présents : 3

Voix délibératives : 21

Titulaires présents : 17

Jean-Marc BALARAN – Jean-Louis BOUSQUET - Thierry CALMELS - Jean-Claude CLERGUE - Jean-Marc ESCOUTES – Sonia MUNOZ – Christian PUECH (pouvoir de JM. Cintas) – Didier SOMEN – Gilbert ASSIE - Françoise BARRAU - Christine DEYMIÉ – Guy GALVALDA – Joël IMBERT - Myriam VIGROUX - Bernard BOUVIER - Alex BRIERE - Sylvie GRAVIER.

Suppléants présents avec voix délibératives : 3

Françoise EMERIAUD – Jean-Marc SENGENS – Christian VEDEL.

Titulaires et suppléants excusés : 4

Jean-Marc CINTAS - Denis MARTY – Roland MERCIER – Bernard TRESSOLS.

Monsieur le Président rappelle les termes de la convention de mise à disposition du PETR Albigeois Bastides pour l'année 2025, pour la somme de 10 000€. Ainsi que la mise à disposition initiale débutée le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 3 ans, et les prolongations successives par avenants.

Cette mise à disposition remplit pleinement les attentes du SCOT. Cependant, compte tenu de la nécessité de réviser le SCOT, le président propose d'adopter un nouveau prolongement de la convention pour l'année 2026, avec une mise à disposition de 1,5 jours par semaine, pour la somme de 15 000€. En effet, cette révision demandera un travail plus important.

Le Comité Syndical ouï cet exposé,

Sur proposition du Président, **le Comité syndical décide** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **D'ADOPTER** le prolongement de la convention de mise à disposition du PETR Albigeois Bastides pour l'exercice 2026 et pour la somme de 15 000€.
- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

La secrétaire de séance
Sonia MUNOZ

Certifié conforme,
Le Président,
Bernard BOUVIER

